



RAPPORT DE PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 2 AVRIL 2025

Le Conseil d'administration, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 2 avril 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Excusée</i>
CHATELIER Christiane	<i>Absente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Excusée</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Excusée</i>
MORINEAU Pascal	<i>Absent</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Présent</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

Préalablement au démarrage de la séance, le Président fait lecture au Conseil des pouvoirs remis par les personnes absentes.

La Directrice assure la fonction de secrétaire de séance.

RAPPORT DE PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 2 AVRIL 2025	1
1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2025.....	3
2. ADMINISTRATION GENERALE	3
2.1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS VIE ET BOULOGNE ET AFFECTATION DES RESULTATS.....	3
2.2. APPROBATION DE L'ERRD 2024 DU BUDGET ANNEXE EHPAD LE COLOMBIER DU CIAS VIE ET BOULOGNE	4
2.3. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE EHPAD LE COLOMBIER DU CIAS VIE ET BOULOGNE.....	5
2.4. APPROBATION DE L'ERRD 2024 DU BUDGET ANNEXE EHPAD SAINT PIERRE DU CIAS VIE ET BOULOGNE	6
2.5. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE EHPAD SAINT PIERRE DU CIAS VIE ET BOULOGNE.....	7
2.6. APPROBATION DE L'ERRD 2024 DU BUDGET ANNEXE EHPAD LES GLYCINES DU CIAS VIE ET BOULOGNE.....	8
2.7. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE EHPAD LES GLYCINES DU CIAS VIE ET BOULOGNE	9
2.8. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024	10
2.9. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS VIE ET BOULOGNE.....	10
2.10. ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES BUDGET ANNEXE DU CIAS VIE ET BOULOGNE EHPAD PAYS DE PALLUAU MULTISITES	11
2.11. BUDGET GENERAL DU CIAS – MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE L'EHPAD LE COLOMBIER A ST ETIENNE DU BOIS (AP2024-CIAS11).....	11
3. INFORMATIONS DIVERSES.....	12
3.1. DATES DES PROCHAINES REUNIONS	12

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 mars 2025

Approuvé à l'unanimité

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Approbation du compte administratif 2024 du budget principal du CIAS Vie et Boulogne et affectation des résultats

(Délibération n°2025D27)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024 qui s'y rattachent,

Considérant que le compte administratif établi par l'ordonnateur est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable assignataire du CIAS Vie et Boulogne ;

Monsieur Guy AIRIAU, désigné Président de la séance, présente les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

BUDGET GENERAL	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	881 000,00 €	862 847,24 €	101 000,00 €	65 530,34 €
Recettes	881 000,00 €	128 541,88 €	101 000,00 €	65 530,34 €
Déficit / excédent		-734 305,36 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice		-734 305,36 €		
Résultat 2023 reporté		0,00 €		0,00 €
Résultat global 2024		-734 305,36 €		0,00 €
Résultat cumulé		-734 305,36 €		
Affectation du résultat :				
Restes à réaliser en dépenses d'investissement				
Restes à réaliser en recettes d'investissement				
Résultat global dégagé par la section d'investissement		-734 305,36 €		
La section de fonctionnement étant équilibrée, aucun excédent ne peut être affecté à la section d'investissement				
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00 €		
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €		

La section de Fonctionnement étant équilibrée, il n'y aura pas d'affectation du résultat.

Le Président doit quitter la salle et ne pas prendre part au vote.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif 2024 du budget principal ;
- De voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été annoncés précédemment ;

- D'acter qu'il n'y aura pas d'affectation du résultat du budget principal, la section de fonctionnement étant équilibrée ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir ;
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

2.2. Approbation de l'ERRD 2024 du budget annexe EHPAD Le Colombier du CIAS Vie et Boulogne

(Délibération n°2025D28)

Vu la réforme de la tarification des EHPAD du 21 décembre 2016,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'EHPAD Le Colombier n'est plus soumis à rendre un compte administratif mais un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) transitoire reprenant les opérations réelles de 2024 correspondant à l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) voté en N-1.

Il est fait lecture de l'ERRD par grands groupes de dépenses et recettes, le cadre complet est annexé à la délibération.

DEPENSES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	328 362,53	20 375,89	16 921,94	365 660,36
GROUPE 2	794 441,30	330 062,43	641 997,08	1 766 500,81
GROUPE 3	102 829,96	1 503,00	16 833,77	121 166,73
TOTAL	1 225 633,79	351 941,32	675 752,79	2 253 327,90

RECETTES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	893 506,56	304 231,11	617 027,68	1 814 765,35
GROUPE 2	325 546,14	10 119,64	17 452,91	353 118,69
GROUPE 3	26 517,75	0,00	43 437,77	69 955,52
TOTAL	1 245 570,45	314 350,75	677 918,36	2 237 839,56

RESULTATS	HEB	DEP	SOINS	TOTAL
DEPENSES	1 225 633,79	351 941,32	675 752,79	2 253 327,90
RECETTES	1 245 570,45	314 350,75	677 918,36	2 237 839,56
TOTAL	19 936,66	-37 590,57	2 165,57	-15 488,34

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ERRD de l'année 2024 du budget annexe EHPAD Le Colombier

- De voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été annoncés précédemment
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

2.3. Affectation des résultats du budget annexe EHPAD Le Colombier du CIAS Vie et Boulogne

(Délibération n°2025D29)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu l'ERRD de l'exercice 2024 de l'EHPAD Le Colombier,

I- SECTION D'EXPLOITATION		Délibération votée en 2025 portant sur l'affectation des résultats de 2024		
Les résultats à affecter se présentent comme suit :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2024		1 225 633,79	1 027 694,11	2 253 327,90
Total des titres émis en 2024		1 245 570,45	992 269,11	2 237 839,56
Résultat de l'exercice 2024	Excédent	19 936,66		-15 488,34
	Déficit	0,00	-35 425,00	
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2024	Excédent	0,00		0,00
	Déficit (-)	-172 291,96	0,00	-172 291,96
Résultat au 31/12/2024 à affecter	Excédent	0,00	0,00	0,00
	Déficit	-152 355,30	-35 425,00	-187 780,30
AFFECTATION :				
L'affectation de l'excédent est la suivante :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
en priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2025 (N+1) (compte 119)				0,00
en investissement sur 2025 (N+1) (compte 10682)				
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2025 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110				0,00
en réserve de compensation sur 2025 (N+1) (compte 10686)				0,00
en réserve de trésorerie sur 2025 (N+1) (compte 10685)				0,00
en report à nouveau excédentaire 2025 (N+1) (compte 110)			374 273,05	374 273,05
Total affecté		0,00	374 273,05	374 273,05
L'affectation du déficit est la suivante :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
par reprise sur le report à nouveau excédentaire en 2025 (N+1) (compte 110)				0,00
par reprise sur la réserve de compensation en 2025 (N+1) (compte 10686)			-35 425,00	-35 425,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2025 (N+1) (compte 119)		-152 355,30		-152 355,30
Total affecté		-152 355,30	-35 425,00	-187 780,30

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver le résultat d'exploitation de -15 488.34 €
- D'affecter les résultats comme suit :
 - Section d'HEB – DEFICIT – -152 355.30 € en report à nouveau déficitaire au compte 11931
 - Section DEP-SOIN – DEFICIT – -35425.00 € par reprise sur la réserve de compensation au compte 1068632

2.4. Approbation de l'ERRD 2024 du budget annexe EHPAD Saint Pierre du CIAS Vie et Boulogne

(Délibération n°2025D30)

Vu la réforme de la tarification des EHPAD du 21 décembre 2016,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'EHPAD Saint Pierre n'est plus soumis à rendre un compte administratif mais un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) transitoire reprenant les opérations réelles de 2024 correspondant à l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) voté en N-1.

Il est fait lecture de l'ERRD par grands groupes de dépenses et recettes, le cadre complet est annexé à la délibération.

DEPENSES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	313 247,16	29 320,33	24 561,45	367 128,94
GROUPE 2	926 563,58	504 210,80	906 798,86	2 337 573,24
GROUPE 3	217 923,88	4 964,63	22 401,61	245 290,12
TOTAL	1 457 734,62	538 495,76	953 761,92	2 949 992,30

RECETTES	HEB	DEP	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	1 274 872,01	448 886,44	971 767,91	2 695 526,36
GROUPE 2	143 984,57	44 059,81	136 330,94	324 375,32
GROUPE 3	5 085,51	24 251,89	126 179,05	155 516,45
TOTAL	1 423 942,09	517 198,14	1 234 277,90	3 175 418,13

RESULTATS	HEB	DEP	SOINS	TOTAL
DEPENSES	1 457 734,62	538 495,76	953 761,92	2 949 992,30
RECETTES	1 423 942,09	517 198,14	1 234 277,90	3 175 418,13
TOTAL	-33 792,53	-21 297,62	280 515,98	225 425,83

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ERRD de l'année 2024 du budget annexe EHPAD Saint Pierre
- De voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été annoncés précédemment

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

2.5. Affectation des résultats du budget annexe EHPAD Saint Pierre du CIAS Vie et Boulogne

(Délibération n°2025D31)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu l'ERRD de l'exercice 2024 de l'EHPAD Saint Pierre,

I - SECTION D'EXPLOITATION		Délibération votée en 2025 portant sur l'affectation des résultats de 2024		
Les résultats à affecter se présentent comme suit :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2024		1 457 734,62	1 492 257,68	2 949 992,30
Total des titres émis en 2024		1 423 942,09	1 751 476,04	3 175 418,13
Résultat de l'exercice 2024	Excédent		259 218,36	225 425,83
	Déficit	-33 792,53	0,00	
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2024	Excédent	0,00	115 054,69	115 054,69
	Déficit (-)			0,00
Résultat au 31/12/2024 à affecter	Excédent	0,00	374 273,05	374 273,05
	Déficit	-33 792,53	0,00	-33 792,53
<u>AFFECTATION :</u>				
L'affectation de l'<u>excédent</u> est la suivante :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
en priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2025 (N+1) (compte 119)				0,00
en investissement sur 2025 (N+1) (compte 10682)				
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2025 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110				0,00
en réserve de compensation sur 2025 (N+1) (compte 10686)				0,00
en réserve de trésorerie sur 2025 (N+1) (compte 10685)				0,00
en report à nouveau excédentaire 2025 (N+1) (compte 110)			374 273,05	374 273,05
Total affecté		0,00	374 273,05	374 273,05
L'affectation du <u>déficit</u> est la suivante :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
par reprise sur le report à nouveau excédentaire en 2025 (N+1) (compte 110)				0,00
par reprise sur la réserve de compensation en 2025 (N+1) (compte 10686)		-33 792,53		-33 792,53
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2025 (N+1) (compte 119)				0,00
Total affecté		-33 792,53	0,00	-33 792,53

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver le résultat d'exploitation de 225 425.83€
- D'affecter les résultats comme suit :
 - o Section d'HEB – DEFICIT – -33 792.53€ par reprise sur la réserve de compensation (compte 1068631)
 - o Section DEP-SOIN – EXCEDENT – 374 273.05€ en report à nouveau excédentaire au compte 11032

2.6. Approbation de l'ERRD 2024 du budget annexe EHPAD Les Glycines du CIAS Vie et Boulogne

(Délibération n°2025D32)

Vu la réforme de la tarification des EHPAD du 21 décembre 2016,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'EHPAD Les Glycines n'est plus soumis à rendre un compte administratif mais un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) transitoire reprenant les opérations réelles de 2024 correspondant à l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) voté en N-1.

Il est fait lecture de l'ERRD par grands groupes de dépenses et recettes, le cadre complet est annexé à la délibération.

DEPENSES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	151 975,67	11 933,94	19 501,35	183 410,96
GROUPE 2	371 097,18	167 351,19	348 002,70	886 451,07
GROUPE 3	90 184,16	697,35	7 178,38	98 059,89
TOTAL	613 257,01	179 982,48	374 682,43	1 167 921,92

RECETTES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	519 732,13	178 171,26	344 140,64	1 042 044,03
GROUPE 2	3 033,03	66 992,77	8 342,77	78 368,57
GROUPE 3	5 221,27	0,00	0,03	5 221,30
TOTAL	527 986,43	245 164,03	352 483,44	1 125 633,90

RESULTATS	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
DEPENSES	613 257,01	179 982,48	374 682,43	1 167 921,92
RECETTES	527 986,43	245 164,03	352 483,44	1 125 633,90
TOTAL	-85 270,58	65 181,55	-22 198,99	-42 288,02

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ERRD de l'année 2024 du budget annexe EHPAD Les Glycines
- De voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été annoncés précédemment
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

2.7. Affectation des résultats du budget annexe EHPAD Les Glycines du CIAS Vie et Boulogne

(Délibération n°2025D33)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu l'ERRD de l'exercice 2024 de l'EHPAD Les Glycines,

I- SECTION D'EXPLOITATION		Délibération votée en 2025 portant sur l'affectation des résultats de 2024		
Les résultats à affecter se présentent comme suit :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2024		613 257,01	554 664,91	1 167 921,92
Total des titres émis en 2024		527 986,43	597 647,47	1 125 633,90
Résultat de l'exercice 2024	Excédent		42 982,56	-42 288,02
	Déficit	-85 270,58	0,00	
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2024	Excédent	43 268,55	269 999,30	313 267,85
	Déficit (-)	0,00	0,00	0,00
Résultat au 31/12/2024 à affecter	Excédent	0,00	312 981,86	312 981,86
	Déficit	-42 002,03	0,00	-42 002,03
<u>AFFECTATION :</u>				
L'affectation de l'<u>excédent</u> est la suivante :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
en priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2025 (N+1) (compte 119)				0,00
en investissement sur 2025 (N+1) (compte 10682)				
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2025 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110				0,00
en réserve de compensation sur 2025 (N+1) (compte 10686)			42 982,56	42 982,56
en réserve de trésorerie sur 2025 (N+1) (compte 10685)				0,00
en report à nouveau excédentaire 2025 (N+1) (compte 110)			269 999,30	269 999,30
Total affecté		0,00	312 981,86	312 981,86
L'affectation du <u>déficit</u> est la suivante :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
par reprise sur le report à nouveau excédentaire en 2025 (N+1) (compte 110)				0,00
par reprise sur la réserve de compensation en 2025 (N+1) (compte 10686)				0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2025 (N+1) (compte 119)		-42 002,03		-42 002,03
Total affecté		-42 002,03	0,00	-42 002,03

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver le résultat d'exploitation de -42 288.02 €
- D'affecter les résultats comme suit :
 - Section d'HEB – DEFICIT – - 42 002.03€ en report à nouveau déficitaire au compte 11931
 - Section DEP-SOIN – EXCEDENT – 312 981.86 € en report à nouveau excédentaire au compte 11032 pour 269 999.30€ et en réserve de compensation au compte 1068632 pour 42 982.56€

2.8. Approbation des comptes de gestion 2024

(Délibération n°2025D34)

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les Comptes de Gestion de l'exercice 2024 dressés par le Comptable Public, M. GUILGAULT, conformes aux Comptes Administratifs 2024, et dont les résultats d'exécution figurent en annexe ;

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De déclarer que les Comptes de Gestion du Budget Général et des Budgets Annexes dressés pour l'exercice 2024 par le comptable public, M. GUILGAULT, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

2.9. Approbation du budget primitif 2025 du Budget Principal du CIAS Vie et Boulogne

(Délibération n°2025D35)

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter le projet de budget primitif du Budget Principal du CIAS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) intervenu lors de la séance du Conseil d'administration du 12 mars 2025 ;

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget Principal du CIAS (M57), qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 83 000 €

Section d'Investissement : 2 866 400 €

- D'autoriser le Président ou son représentant à réaliser des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, cette disposition s'appliquant aux budgets adoptés sous le référentiel M57;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier;
- De charger le Président ou son Représentant d'exécuter la présente délibération.

2.10. Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses budget annexe du CIAS Vie et Boulogne EHPAD Pays de Palluau Multisites

(Délibération n°2025D36)

Considérant que les tarifs 2025 proposés par le département ne sont pas encore connus

Considérant que les dotations concernant le budget dépendance (versée par le département) et le budget soins (versée par l'ARS), ne sont pas connus à ce jour

Après s'être fait présenter le projet d'EPRD du Budget Annexes EHPAD Pays de Palluau Multisites;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) intervenu lors de la séance du Conseil d'administration du 12 mars 2025

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver l'EPRD du budget annexe EHPAD Pays de Palluau Multisites (M22) comme suit :

FONCTIONNEMENT :

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
DEPENSES	2 866 808.27 €	1 069 838.77 €	2 190 783.11 €
RECETTES	2 597 290.82 €	910 364 €	2 190 783.11 €
RESULTAT	- 269 517.45 €	- 159 474.77 €	0.00 €

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- De charger le Président ou son Représentant d'exécuter la présente délibération.

2.11. Budget Général du CIAS – Mise à jour de l'autorisation de programme pour l'extension et la réhabilitation de l'EHPAD Le Colombier à St Etienne du Bois (AP2024-CIAS11).

(Délibération n°2025D37)

Le Président rappelle au Conseil que le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). C'est le principe de l'annualité.

Cependant, conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice et donc d'améliorer sensiblement la lisibilité des engagements financiers à moyen terme et les taux de réalisation annuels.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'établissement, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. La répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur plusieurs exercices, à titre indicatif, doit correspondre au montant de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées ou modifiées à chaque étape de la procédure budgétaire. Elles font l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil d'administration, au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP lors du vote du budget. Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil d'administration.

Le Président rappelle que par délibération n°2023D31 du 6 décembre 2023, le Conseil d'administration a décidé de créer une autorisation de programme pour le projet d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD Le Colombier à St Etienne du Bois. Cette AP a également fait l'objet d'une révision par délibération n°2024D24 du 11 septembre 2024.

Il convient de la mettre à jour pour l'exercice 2025 et d'ajuster les crédits de paiement en fonction du réalisé, sans modification de l'autorisation, comme suit :

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'ajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme AP2024-CIAS11, relative au projet d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD Le Colombier à St Etienne du Bois comme susvisé,
- De prendre acte de l'échéancier indicatif des crédits de paiement inscrits pour l'autorisation de programme,
- D'inscrire les crédits de paiement prévus au Budget 2025,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son Représentant d'exécuter la présente délibération.

3. INFORMATIONS DIVERSES

3.1. Dates des prochaines réunions

Conseil d'Administration à l'Espace Frances Services à Palluau
Mercredi 7 mai à 18h00
Mercredi 18 juin à 18h00
Mercredi 2 juillet à 18h00
Mercredi 3 septembre à 18h00
Mercredi 1 ^{er} octobre à 18h00
Mercredi 5 novembre à 18h00
Mercredi 3 décembre à 18h00

Le Président,

Guy PLISSONNEAU